



MON VÉLO J'Y TIENS

MARQUER ET ENREGISTRER MON VÉLO
POUR LUTTER CONTRE LE VOL



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2021, pour éviter les vols, les commerçants ont l'obligation d'identifier les vélos neufs et d'occasion.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.apic-asso.com

MARQUER ET ENREGISTRER MON VÉLO POUR LUTTER CONTRE LE VOL

JE FAIS IDENTIFIER MON VÉLO



- ▶ J'achète un vélo neuf ou d'occasion.
- ▶ Je me rends chez un professionnel agréé qui procède à l'identification en apposant un marquage résistant sur le cadre de mon vélo et en enregistrant mes coordonnées dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI).



Les données du FNUCI ne sont utilisées que dans un seul objectif : restituer le vélo à son propriétaire en cas de vol.

- ▶ Je repars avec mon vélo dont le statut est **EN SERVICE**.
- ▶ Je me connecte à mon espace personnel en ligne pour télécharger mon certificat d'identification si besoin, modifier mes données (adresse, téléphone) ou déclarer un changement de propriétaire en cas de revente.

→ JE SÉCURISE MON VÉLO



- ▶ Je choisis un stationnement équipé et prévu à cet effet, dans un endroit éclairé et passant.
- ▶ J'utilise un antivol (ou même deux !) de type U en liant le cadre et la roue au point fixe.
- ▶ J'attache mon vélo en toute circonstance, même pour une petite course...

→ JE RÉCUPÈRE MON VÉLO EN CAS DE VOL



- ▶ Mon vélo est volé.
- ▶ Je déclare le statut **PERDU / VOLÉ** sur mon espace personnel en ligne.
- ▶ Je peux déposer une pré-plainte sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- ▶ Je finalise ma plainte à la gendarmerie ou au commissariat.

Ces démarches sont indispensables pour permettre une restitution de mon vélo ou agir auprès de mon assurance.

- ▶ Les forces de l'ordre me restituent mon vélo.
- ▶ J'active le statut **EN SERVICE** sur mon espace personnel en ligne.

